



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
N°19/016  
Grand Port Maritime du Havre**

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située au sud de la Capitainerie du Port d'Antifer sur la commune de Saint-Jouin-Bruneval, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5064 et en vue de l'installation et l'exploitation d'une station expérimentale visant à étudier la résistance à la corrosion des matériaux fabriqués.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société HILTI, 1 rue Jean Mermoz – CS 60770 – 78114 MAGNY LES HAMEAUX, n° de SIREN 971 204 052 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la Société HILTI ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 19-013 portant sur la dépendance susvisée le 08/04/2019.

Description de la dépendance : Une parcelle de terrain d'une superficie de 460 m<sup>2</sup>.  
Durée de la convention : 3 ans environ à compter du 28/01/2019.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : [clientzip@havre-port.fr](mailto:clientzip@havre-port.fr)

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : **07/06/2019**